
Adresse de la société populaire de Payzac, district d'Excideuil, transmettant ses dons et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Payzac, district d'Excideuil, transmettant ses dons et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34224_t1_0007_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

cielle et le décret relatifs à la prise annoncée : La publication a été couverte d'applaudissements interrompus par mille et mille cris joyeux et patriotiques : elle a été ainsi continuée, au milieu de la Société en masse et d'une foule de citoyens dans toutes les places et rues de la commune : on a dansé la Carmagnole et passé la nuit à faire le diable à quatre.

La fête civique a été célébrée le 10 avec l'appareil et le cérémonial du 9 : les femmes s'empressoient de porter les fagots au feu de joie. Le président y a prononcé un impromptu : Que n'avons-nous (se sont écrié alors les Sansculottes) tous les Bougres dont tu parles à brûler ici ?...

L'élan du patriotisme a tout contenu, sans armes, ni bayonnettes. Cela devoit être dans un district vraiment républicain qui, au fond de la ci-devant Bretagne, adore la Révolution et la Montagne : ses curés se marient; l'argenterie des églises s'envoie à la Monnaie, le peuple s'est levé en masse contre l'ennemi, le blé, les chevaux se sont fournis au premier mot d'ordre. Les offrandes se font en bas, chemises et souliers. L'espérance de la République fait du charpi (sic), les assignats sont la monnaie courante, la jeunesse est aux armées, le pouvoir constitué est obéi avec respect, l'aristocratie expire. Ça va. Ça ira et ça tiendra. »

C. GUEDET (présid.), BOULAIN (secrét.),
R. L. NAHÉ (secrét.).

7

Lettre du ministre de la guerre au président de la Convention, dans laquelle il annonce qu'il lui fait passer 12 livres 15 sous, montant de la solde de 10 jours du citoyen Reybier, sergent au 4^e bataillon de l'Ain, dont il fait don à la patrie pour les frais de la guerre; ce même citoyen offre aussi, pour les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie, le sixième de sa solde de chaque mois (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

8

La Société populaire de Draguignan demande à la Convention nationale que Barras et Fréron, qui ont sauvé pour la seconde fois Marseille, restent encore quelque temps dans le département du Var; elle annonce en même-temps qu'elle a armé et équipé un cavalier, qui est déjà rendu à sa destination (3).

Insertion au bulletin (4). Renvoi au comité de salut public (5).

(1) P.V., XXX, 197 et 214. Texte très proche de l'original, daté du 8 pluv. et signé Bouchotte (C 290, pl. 918, p. 7).

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *J. Paris*, n° 396; *M.U.*, XXXVI, 188.

(3) P.V., XXX, 197.

(4) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *J. Sablier*, n° 1105; *M.U.*, XXXVI, 156; *J. Fr.*, n° 492.

(5) *J. Sablier*, n° 1105.

9

L'agent national provisoire de Bruyères marque que dans une vente de biens d'émigrés qui vient de s'effectuer, le prix de l'adjudication a presque triplé l'estimation (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bruyères, 1^{er} pluv. II. Au présid. de la Conv.]
(3)

« Je m'empresse de t'annoncer que la 2^e vente des biens des émigrés vient de s'effectuer : 47 petits lots estimés 4.882 l. ont été vendus 13.573 l. ce qui donne un excédent de 8.751 l. et prouve d'une manière énergique que nos administrés ne croient pas aux revenants. S. et F. »

VUILLAUME (agent nat.)

10

La Société populaire de Payzac informe la Convention nationale qu'elle a envoyé au district d'Excideuil 245 chemises et 12 paires de bas pour les défenseurs de la patrie, et 34 livres, tant en assignats qu'en numéraire, pour les frais de la guerre : elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre (4).

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

[Payzac, 27 niv. II. Au présid. de la Conv.] (6)

« Citoyen,

Nous te prévenons que nous envoyons demain au Comité de surveillance, établi par le district d'Excideuil, département de la Dordogne, les objets ramassés par les membres de la Société populaire établie au dit Payzac. Savoir : 245 chemises pour les défenseurs de la Patrie, 12 paires de bas, 2 au[nes] 1/2 de toile d'étoupes; en assignats pour les frais de la guerre, ci 13 l. en numéraire id. 21 l.

34 l.

Nous profitons aussi de cette occasion pour inviter les membres de la Convention nationale à rester à son poste jusques à la fin de la guerre. »

COURTILLIAS (présid.), B. CAILLOU (secrét.).

11

La Société populaire de Prayssac, canton de Puy-Libre, district de Cahors, a fait offrande à la patrie de 6 barriques d'eau-de-vie, de 200

(1) P.V., XXX, 197.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(3) C 291, pl. 931, p. 19.

(4) P.V., XXX, 198.

(5) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 157; *Ann. patr.*, p. 1762.

(6) C 290, pl. 918, p. 6.